

	
Délibération n° 23	Conseil Municipal du Lundi 14 décembre 2020
Service des Sports	Domaine de compétence : 6.4 – Autres actes réglementaires
<p>Le Lundi Quatorze Décembre deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 07/12/2020</p> <p>Membres présents : 28</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 2</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 30</p> <p>Affiché le 16/12/2020</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Madame TILLIER Nathalie, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard WAQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN, <b>Adjoint</b>, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBLISKI, Madame Justine GOSSELIN, Madame Sophie DENEUX, Madame NEMPONT Marine, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Xavier BRASSART, <b>conseillers municipaux</b>.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Franck TINDILLIER</p> <p><b>Absent (s) excusé (s)</b> : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s)</b> : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE</p> <p><b>Votants</b> : 30</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur HURTREL Grégory</p>
Objet : Tarifs pour les bateaux du port de plaisance pour l'année 2021.	
Rapporteur : Monsieur Franck TINDILLER, Adjoint	
Synthèse de la délibération :	Tarifs du port de plaisance en fonction de la longueur des bateaux et du temps passé sur le ponton du port.

**Vu** l'article R 612-2 du code des ports maritimes,

**Vu** l'avis de la commission « marine » du 5 novembre 2020,

**Considérant** que le plaisancier voulant stationner dans le port de plaisance d'Etaples doit s'acquitter d'une redevance fixée en fonction de la taille du bateau et du temps passé sur les pontons du port d'Etaples-sur-Mer,

**Considérant** que nous prenons comme référence la longueur du bateau inscrite sur l'acte de francisation ou la carte de circulation du navire (carte grise du bateau).

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs proposés dans le tableau ci-dessous.

2021	JOUR	SEMAINE	QUINZAINE	MOIS	ANNEE
Bord de talus	9,50 €	62,00 €	106,00 €	183,00 €	413,00 €
Bord de talus + de 5m	9,50 €	62,00 €	106,00 €	183,00 €	458,00 €
Moins de 5 m	12,50 €	75,00 €	129,00 €	237,00 €	736,00 €
De 5 à 6 m	15,00 €	85,00 €	147,00 €	269,00 €	857,00 €
De 6 à 7 m	6,00 €	90,00 €	158,00 €	283,88 €	901,00 €
De 7 à 8 m	16,00 €	94,00 €	161,00 €	284,00 €	954,00 €
De 8 à 9 m	21,00 €	122,00 €	210,00 €	384,00 €	1 220,00 €
De 9 à 10m	22,00 €	128,00 €	220,00 €	402,00 €	1 299,00 €
De 10 à 11m	23,00 €	136,00 €	232,00 €	424,00 €	1 402,00 €
De 11 à 12m	24,00 €	139,00 €	240,00 €	440,00 €	1 445,00 €
12m et +	25,00 €	148,00 €	254,00 €	461,00 €	1 531,00 €

Pour les multicoques, un coefficient de 1,5 sera appliqué aux tarifs en vigueur.

Du 1er novembre au 1er Mars: tarif hiver=tarif \* 0,5

Inscrit maritime et adhérent à une coopérative maritime : tarif annuel\*0.5

**La délibération est adoptée par 30 voix pour.**

Vu pour être affiché le 16 Décembre 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.